

28 320 5



Le

28 OCT. 2008

Dépôt N°

200 B 478

Copie certifiée conforme
[Signature]

JYM NUTRITION
Société par actions simplifiée
au capital de 3 436 640 euros
Siège social : 6 parc de Brocéliande
35760 SAINT GREGOIRE
430 476 085 RENNES

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2008

L'an deux mille huit et le 29 septembre, à 14 heures, les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale au siège social sur convocation du Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre simple adressée dans les délais prévus par les statuts.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Jean-Yves MICHEL préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

- La Société GRANT THORNTON,
- La Société KPMG,

Commissaires aux comptes, sont absents et excusés.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par Président permet de constater que les associés présents et représentés possèdent 146 375 actions sur les 214790 actions émises par la Société.

Le Président constate que les associés présents et représentés réunissant la moitié du capital, l'assemblée peut valablement délibérer.

Président met à la disposition des associés :

- un exemplaire de la convocation des associés ;
- la copie des lettres de convocation adressée aux Commissaires aux comptes avec l'avis de réception ;
- les statuts de la Société ;
- la feuille de présence à l'assemblée ;
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 mars 2008 ;
- le rapport de gestion du Président incluant le rapport de gestion du Groupe ;
- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices ;
- les rapports des Commissaires aux comptes ;

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2008 ;
- le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du Président, les rapports des Commissaires aux comptes, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts, été tenus à la disposition des associés avant la réunion de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

-
.....
- Renouvellement du mandats d'un commissaire aux comptes titulaire et remplacement d'un commissaire aux comptes suppléant ;

Le Président donne lecture du rapport de gestion du Président incluant le rapport sur la gestion du groupe et des rapports du Commissaire aux comptes.

Puis, Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

CINQUIEME RESOLUTION

Les mandats d'un commissaire aux comptes titulaires et d'un commissaire aux comptes suppléants arrivent à expiration. L'assemblée générale décide :

- de renouveler le mandat du commissaire aux compte titulaire la Société KPMG pour une durée de six exercices qui expirera lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes du sixième exercice, soit en 2014.
- de ne pas renouveler le mandat de Monsieur HOUITTE, commissaire aux comptes suppléant et de nommer en son remplacement Monsieur Alain OLLEVIER, dont l'adresse professionnelle est à PLERIN (22192), 1 rue Villiers de l'Isle Adam, pour une durée de six exercices qui expirera lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes du sixième exercice, soit en 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par Président.

Le Président